

Chambre des Communes du *Canada* dans le présent Parlement; et que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie un certificat, lequel est lu comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

Ottawa, 17 janvier 1876.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un mandat de l'Orateur de la Chambre des Communes, en date du 10 janvier courant, et à moi adressé à cet effet, j'ai modifié le rapport au bref d'élection pour le district électoral de la division nord du comté de *Victoria*, dans la province d'*Ontario*, en date du 30 novembre 1874, en en biffant le nom de *James Maclellan*, écuyer, et le remplaçant par celui d'*Hector Cameron*, écuyer, comme membre dûment élu pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du *Canada*, dans le présent Parlement.

R. POPE, [L.S.]

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

*Alfred Patrick*, écuyer,

Greffier de la Chambre des Communes du *Canada*.

Et il est ordonné que les dits certificats et le dit rapport soient entrés dans le journal de cette Chambre.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction d'affaires de pétitions d'élection, conformément à l'*Acte des élections contestées*, 1873, et à l'*Acte des élections contestées de la Puissance*, 1874, des certificats et rapports concernant les élections suivantes, savoir :

Pour le district électoral de *Toronto-Est* ;

Pour le district électoral de *Bagot* ;

Pour le district électoral de *St. Maurice* ;

Pour le district électoral de la division sud du comté de *Norfolk* ;

Pour le district électoral du *Cap-Breton* ;

Pour le district électoral d'*Inverness* ;

Pour le district électoral de la division sud du comté de *Renfrew*, et

Pour le district électoral du comté d'*Halton*.

Et ces certificats et rapports sont lus comme suit :

ÉLECTION CONTESTÉE DE TORONTO-EST.

*Toronto*, 3 mai, 1875.

MONSIEUR,—En conformité de l'*Acte des élections contestées de la Puissance*, 1874, je prends la liberté de vous certifier, en ce qui concerne l'élection pour la division Est de la cité de *Toronto*, tenue les onzième et dix-huitième jours de janvier dernier, qu'une pétition a été dûment présentée, en vertu du statut, contre l'élection de *Samuel Platt*, écuyer, comme membre pour représenter la dite division dans la Chambre des Communes ;

Que l'affaire de la dite pétition est venue devant moi pour être instruite au palais de justice de la cité de *Toronto*, jeudi, le 22 avril dernier, et qu'elle a été continuée par ajournement au vendredi, le 23 avril dernier ;

Qu'à la clôture de la cause, le jour en dernier lieu mentionné, je décidai que le dit *Samuel Platt* était dûment élu, et que l'élection était bonne et valide; et je vous certifie cette décision conformément au Statut.

Je vous transmets ci-jointe une copie des notes des témoignages pris dans la cause.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes,  
Ottawa.

J. G. SPRAGGE,  
J.